

2 Politique

Climat politique

Les SDG condamnent " les manœuvres de déstabilisation des institutions de l'État "

J.K.M

Libreville/Gabon

Au lendemain de la proclamation officielle des résultats des élections législatives par la Cour constitutionnelle, le Porte-parole des Sociaux démocrates gabonais s'en est pris vertement aux " renégats avides de pouvoir ".



Photo : Adjia' Nioutourme

Le porte-parole des SDG, Jules Esdras Mouhouloulou, lors de son intervention.

AU cours de la conférence de presse qu'il a animée, samedi dernier, au siège de sa formation politique sis à Nzeng-Ayong dans le 6e arrondissement de la commune de Libreville, le porte-parole des Sociaux démocrates gabonais (SDG), Jules Esdras Mouhouloulou, a condamné " les manœuvres de déstabilisation des institutions de l'État ".

Plus d'une semaine après la proclamation officielle des résultats des élections législatives par la

Cour constitutionnelle, la sortie de ce parti politique était particulièrement attendue par plus d'un observateur. D'autant que, pour une première participation à un scrutin, cette écurie politique, proche de la majorité républicaine et sociale pour l'émergence, s'en est tiré avec cinq élus. Damant ainsi le pion, au passage, à des formations politiques ayant pignon sur rue dans

notre pays. Aux yeux de Jules Esdras Mouhouloulou, élu député au 3e siège de la Boumi-Louetsi dans la province de la Ngounié, cette condamnation est d'autant justifiée que " depuis l'annonce du malaise du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, à Riyad en Arabie-Saoudite, le peuple gabonais assiste impuissant à une vague d'agitations de la République qu'au sein



Photo : Chris Oyame/ L'Union

Vue partielle des journalistes présents.

de la classe politique nationale. Tout ceci, doublé d'une cabale menée, sur les réseaux sociaux et dans les médias, à l'encontre de certaines personnalités. Notamment la présidente de la Cour constitutionnelle et du directeur de cabinet du président de la République".

Selon lui, point de doute : tout ceci n'est que la traduction " des agissements de quelques renégats

avidés de pouvoir. Des comportements aux fins inavouées, de nature à porter atteinte à la quiétude sociale et à la stabilité de l'État." D'où son appel " à la prudence à l'endroit du peuple gabonais" tout en l'exhortant " à ne pas se laisser tromper par des vendeurs d'illusions qui, en réalité, se servent du peuple comme marchepied à leur ascension sociale". Et de clamer : " restons mobi-

lisés autour de la paix, du travail et la tranquillité du pays". Non sans avoir indiqué que " Le Gabon est un État fort, au regard de la qualité de ses institutions qui fonctionnent normalement, en dépit des agitations de quelques ennemis de la République hantés par la volonté de semer le trouble et de bloquer le processus de développement initié par le président Ali Bongo Ondimba ".

Opposition/Après l'appel lancé par quarante-quatre formations politiques

Le Fer fait machine arrière

J.K.M

Libreville/Gabon

Le leader du Front d'égalité républicaine n'entend plus être associé à la démarche qu'il a initiée avec certains de ses pairs.

L'UNITÉ affichée par quarante-quatre partis de l'opposition, le 31 décembre dernier, à la Chambre de commerce de Libreville, en réclamant, entre autres, " la remise à plat des institutions constitutionnelles, et l'instauration d'une période de transition de deux ans ", n'aura duré que le temps d'une rose.

Et pour cause, vendredi dernier, le président du Front d'égalité républicaine (Fer), Bonaventure Nzigou Manfoumbi, s'est désolidarisé de ses pairs. Joint au téléphone, il a notamment laissé entendre que cet appel n'a plus lieu d'être, dans la mesure où, le 31 décembre écoulé, le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba, s'est adressé à la Nation dans son traditionnel discours des vœux. Et a démontré que, " le débat sur la vacance du pouvoir au sommet de l'État est définitivement clos !". Avant d'avancer, " Nous au Fer, nous sommes des légalistes, respectueux des institutions, des lois et règlements de notre pays. Dès l'instant



Photo : Eric Laphéte/ L'Union

Le leader du Fer, Bonaventure Nzigou Manfoumbi : l'ancien boxeur utilise le jab contre ses amis.

où le chef de l'État, s'est adressé, comme par le passé, à ses concitoyens, à l'occasion des fêtes de fin d'année, il ne nous paraît plus opportun et pertinent de nous associer à une démarche appelant à une refonte de notre cadre institutionnel avec la mise en place d'une Assemblée constituante, et l'instauration d'une transition politique avec un président et un gouvernement de transition".

Selon lui, la conduite du Fer n'est nullement guidée par " des arrières-pensées politiciennes mais, par le désir de se conformer à la volonté de ses militants, attachés à la légalité républicaine". Du coup, le nouvel élu du 2e siège du département de la Douigny dans la province de la Nyanga, à



Photo : J.-C.A/ L'Union

Le président de l'UPNR, Louis-Gaston Mayila (micro),...



Photo : J.-C.A/ L'Union

...et certains de ses pairs récemment à la Chambre de commerce de Libreville.

l'Assemblée nationale, a appelé les uns et les autres au " ressaisissement et au respect de la convalescence du

chef de l'État, actuellement à Rabat au Maroc". " (...), L'âpreté du combat poli-

tique ne nous permet pas de nous en prendre à un adversaire convalescent. Car, n'oublions pas que nous

sommes tous des malades potentiels", a-t-il précisé.

Pour rappel, sous la direction de Me Louis Gaston Mayila de l'Union pour la nouvelle République (UPNR), Richard Moulomba Mombo de l'Alliance pour le renouveau national (Arena) et du président du Fer, quarante-quatre responsables de formations politiques se réclamant de l'opposition, après avoir dressé " un diagnostic de la situation sociopolitique de notre pays", avaient formulé un certain nombre de propositions visant " à permettre une sortie de crise honorable. D'autant que notre pays est confronté à une crise multiforme, consécutive à l'état de santé du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba".

De même, ils avaient tenu à rappeler leur " attachement fondamental au respect du principe de la souveraineté de notre pays, tel qu'énoncé par l'article premier de la Constitution ". Non sans s'être interrogés sur la " valeur juridique conférée aux textes et actes posés en dehors du territoire national ". Vu que, avaient-ils soutenu, l'article 22 de la Convention de Vienne relative aux relations diplomatiques ne reconnaît aux ambassades que les seules franchises diplomatiques, notamment l'inviolabilité des locaux et des biens.